

et qui n'intéresse pas moins profondément la philosophie que la médecine.

Les attributions et la nature de l'âme, ses rapports avec le corps, la définition même de l'homme, tout change, suivant qu'on la résout en un sens ou en un autre. Hippocrate et Platon, Aristote et Galien, les plus grands philosophes et les plus grands médecins de l'antiquité, l'ont léguée au moyen âge. Le moyen âge l'a agitée non seulement dans les écoles, mais dans les conciles (1). De saint Thomas, à travers tout le moyen âge, elle est venue jusqu'à Stahl et à Leibniz, et jusqu'à la philosophie de notre temps. Aujourd'hui encore, nous voyons se produire et se combattre ses diverses solutions dans nos écoles de médecine et de philosophie. Les uns, avec Maine de Biran et M. Jouffroy, enlèvent à l'âme les phénomènes de la vie pour les attribuer à un autre principe ; les autres soutiennent l'unité de la cause humaine (2).

En mettant au concours la philosophie de saint Thomas, où cette unité est si fortement défendue, l'Académie des sciences morales et politiques a elle-même contribué à rappeler l'attention sur les rapports de l'âme et du principe vital. L'auteur de l'ouvrage couronné, M. Jourdain, a pris le parti de saint Thomas sur cette question, tandis que M. Albert Lemoine prenait le parti contraire dans un mémoire sur Stahl et l'animisme, dont l'Académie a récemment entendu la lecture.

(1) Le concile de Vienne, en 1213, et le dernier concile de Latran, sous Léon X, ont décidé, d'après saint Thomas, que l'âme intellectuelle est la forme substantielle du corps humain.

(2) Parmi ceux qui inclinent en faveur de cette unité, je citerai M. de Rémusat, M. Ravaisson et M. Franck, auteur de l'article *Âme* dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques*. Nulle part M. Cousin ne s'est prononcé ni en un sens ni en un autre.